

Echallens, le 14 novembre 2011

Aux membres du Conseil communal de et à

1040 Echallens

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 21-2011 concernant la numérisation du cinéma d'Echallens**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

**1. INTRODUCTION**

La commission chargée d'étudier le préavis cité en référence était composée de Madame Fabienne Moinat, Messieurs Guy Rochat, Olivier Simon, Serge Sagbo et du soussigné comme rapporteur. Messieurs Thierry Schiffmann et Valdo Sartori, suppléants, n'ont pas eu à fonctionner.

La commission s'est réunie le 7 novembre 2011, en l'absence de Monsieur Serge Sagbo. Monsieur Yvan Nicolier, délégué municipal, a participé à la première partie de la séance. Nous le remercions pour sa disponibilité et ses explications détaillées, ainsi que Monsieur Pierre Desponds, président de l'ACE pour les informations fournies par courriel.

**2. PREAMBULE**

Il est rapidement apparu à la commission qu'il ne s'agissait pas de décider du passage de l'analogique au numérique, mais de la conservation d'un cinéma à Echallens à moyen voir même plus probablement court terme.

**3. CINEMA NUMERIQUE**

La transition est en cours et avance rapidement. La Suisse compte 558 salles de cinémas (source ProCinema – association faitière suisse). A ce jour plus de la moitié des cinémas sont équipés en numérique, alors qu'ils n'étaient qu'un quart à la fin de l'an dernier. En moins d'une année un quart des cinémas a donc passé au numérique.

Les distributeurs ont un intérêt financier important et ils prennent des mesures pour "encourager" la transition. Dans certains pays ils octroient des crédits, conditionnés à une programmation dictée, ou comme en Belgique, par exemple, le distributeur de Tintin ne fournit que des copies numériques.

Le cinéma d'Echallens rencontre déjà des difficultés pour obtenir à temps les "bonnes vieilles bobines".

Il n'y a donc pas vraiment le choix, le cinéma de demain sera numérique ou ne sera pas.

#### 4. FAISABILITE

Le cinéma d'Echallens a-t-il les possibilités de cette transition ? Le mode de financement tel que présenté dans le préavis municipal est le suivant :

Office fédéral de la culture	CHF 42'000.-
Loterie Romande	CHF 60'000.-
Commune d'Echallens	CHF 15'000.-
Sponsors	<u>CHF 23'000.-</u>
Total	CHF 140'000.-

Office fédéral de la culture : CHF 6'000.- sont déjà assurés, le solde devrait être versé par tranche de CHF 9'000.- les quatre prochaines années. Ceci à condition que le nombre de séances soit supérieur à 150 par années (2010 = 146 séances). Si ce minimum n'est pas atteint la subvention se réduit à CHF 6'000.-.

Loterie Romande : La décision devrait être prise courant décembre. La Loterie Romande est déjà intervenue pour un montant estimé à CHF 1'500'000.- (Le Temps – 22.10.2011) pour faciliter le passage au numérique des cinémas et tout porte à croire que la demande de l'ACE sera octroyée. La commission s'est interrogée sur l'opportunité d'attendre la décision. Comme le passage au numérique est impératif, il devra être fait indépendamment de la décision de la Loterie Romande. La question qui se pose est donc si l'ACE serait en mesure de trouver une alternative de financement. Evidemment la tâche ne serait pas aisée et le remboursement du crédit-relais prendrait beaucoup plus de temps que prévu. Il ne s'agirait d'ailleurs plus vraiment d'un crédit-"relais". Mais si la volonté du Conseil communal est de maintenir un cinéma à Echallens, nous devons assumer ce risque, que la commission et le délégué municipal estiment très réduit.

Budget de fonctionnement : Le budget 2012 établi par l'ACE présente un bénéfice d'environ CHF 4'000.- avec un excédent de liquidités (cash flow) de près de CHF 30'000.-. Il est donc rassurant en ce qui concerne les possibilités de l'ACE de faire face à ses engagements à l'avenir. Ce résultat est uniquement possible grâce à l'engagement des bénévoles, qui sont les principaux garants du maintien du cinéma d'Echallens.

#### 5. MONTANT DU CAUTIONNEMENT

Pour des raisons de commodité, la municipalité préfère disposer d'un montant qui permet de couvrir le besoin maximum plutôt que de recourir à un plan de liquidités aléatoire. Il faut relever que le délégué municipal a assuré à la commission que dans tous les cas le cautionnement émis tiendra compte des besoins réels de l'ACE, influencés par les fonds qui auront déjà été encaissés (sponsors, subsides,...).

## Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 21-2011

La commission est cependant d'avis que le cautionnement ne devrait pas excéder CHF 125'000.-. Les travaux sur l'immeuble (CHF 15'000.-) peuvent être financés directement par la commune et il n'est donc pas nécessaire de cautionner un financement de la commune.

### 6 DEVELOPPEMENT DURABLE

Le passage au numérique, en permettant le maintien d'un cinéma à Echallens, évite une augmentation des déplacements des spectateurs.

D'autre part l'encombrement beaucoup plus faible du support (disque dur et non plus bobines) réduit les volumes et poids à transporter entre le lieu de production et de visionnage.

Le disque dur est en plus réutilisable.

### 7 CONCLUSIONS

La commission est, à l'unanimité, arrivée à la conclusion que le passage au numérique est indispensable à sa survie et que, grâce aux bénévoles, la viabilité peut être assurée. C'est également un encouragement pour l'AACE qui aura ainsi le temps de mettre en œuvre ses projets. Le cautionnement prévu présente donc un risque très faible et dans tous les cas supportable pour la commune. En cas d'exécution de celui-ci, l'impact financier pour la commune serait négligeable puisqu'il se monterait au plus à quelques dizaines de milliers de francs.

La commission vous invite Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir voter les

#### Conclusions

suivantes :

Le conseil communal d'Echallens,

- Vu le préavis municipal no 21/2011 du 10 octobre 2011 ;
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder un cautionnement de CHF 125'000.- au maximum (au lieu de CHF 140'000.- demandé par la municipalité) à l'Association des Amis du Cinéma d'Echallens (AACE) dans le but de permettre à cette association de financer l'installation des équipements nécessaires à la numérisation du cinéma.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 15'000.- pour permettre les modifications des locaux utiles à cette installation et de financer ce montant par les liquidités courantes.

Au nom de la commission

Le rapporteur



Serge Bornick